

*Diffusé pour la Gloire d' 'Hakadoch Barouh' Nou,
par la Yéchiva Torat Haïm Cej Nice
5786/2026 - 27^{me} année*



**Parachat
Térouma n° 984**

Horaires Chabat Kodech Nice

Vendredi 20 février 3 adar

Entrée de Chabat 17h49

Samedi 21 février 4 adar

Réciter le Chémâ avant 9h30

Sortie de Chabat 18h52

Rabénou Tam 19h13

Chabat Chalom dans le Sourire !

« FAIRE RESIDER LA PRESENCE DIVINE EN NOUS », par Rav Moché Mergui Roch Hayéchiva

La TORAH dit (Parachat TEROUMA chapitre 25-8) : « Et ils feront pour Moi un Michkan [un Sanctuaire] et Je résiderai au milieu d'eux ». Le Midrash nous décrit la frayeur de Moché Rabbenou en entendant l'Ordre divin de construire le Michkan. Est-il possible à l'homme de construire ici-bas, dans le monde matériel, une Résidence divine alors qu'il est écrit : « les cieus ne peuvent Le contenir ! ».

HACHEM rassure Moché Rabbenou en disant : « Je ne demande pas à l'homme l'impossible, mais de construire un petit sanctuaire dans son cœur, selon les capacités humaines que l'homme doit mobiliser à Mon Service. » Ainsi, nos Sages veillent à rassurer l'homme effrayé à l'idée d'accomplir les 613 Mitsvoth, composées de 248 commandements positifs et de 365 commandements négatifs.

Ce programme semble de prime abord effrayant et irréalisable.

En pratique, venons et comptons ! Nous serons surpris de constater que le nombre de Mitsvoth positives et journalières atteint le nombre de quinze : la Récitation du Chéma, la Tefila, le Birkat Amazone, honorer ses parents, le Talit, les Tefilines, la Mézouza, la Tsédakka, aimer son prochain, enseigner la Torah à ses enfants, se souvenir de la sortie d'Egypte, la cacherout, la 'halla, la Téchouva et l'Etude de la Torah.

Voici également les quinze Mitsvoth à accomplir sur toute de l'année : l'observance du Chabbat ; Pessah' : manger la Matsa, le Maror, raconter la Haggada, faire le

compte du Omer ; Chavouôt ; Roch Hachana : le Choffar, le jeûne de Kippour ; Souccôt avec les Mitsvoth de la Soucca et du Loulav.

Les Mitsvoth qui sont accomplies ponctuellement sont : le mariage, la Mila, le Pidion HaBen ainsi qu'une dizaine d'autres Mitsvoth concernant la terre d'Israël : les prélèvements liés à la Terouma et au Maasser, etc. Tout ce programme est pleinement réalisable.

Le Roi David, dans TEHILIM (15-2), résume les 613 commandements et les 11 principes que voici : 1/Marcher dans l'intégrité ; 2/Pratiquer la justice ; 3/Dire la vérité selon son cœur. 4/Ne pas avoir de tromperie sur sa langue .5/ Ne point faire de mal à son semblable .6/Ne point jeter l'opprobre sur son prochain ; 7/ Compter pour méprisable quiconque mérite le mépris ; 8/ Honorer ceux qui craignent Hachem ; 9/ Ne point se rétracter ;10/ Ne pas prêter son argent avec intérêt ; 11/Ne pas accepter une quelconque corruption contre l'innocent.

Le Roi David conclut : « Celui qui accomplit toutes ces choses ne chancellera jamais ! »

Le Prophète Habakouq (2-4) résume toute la TORAH en un seul fondement : « Le Juste vivra par sa EMOUNA ». Nous sommes donc rassurés, et notre crainte est dissipée : le programme est à notre portée à nous, dès lors que nous agissons avec EMOUNA ! Nous faisons ainsi résider la Présence divine dans notre cœur, comme il est dit : « JE résiderai en eux 'VECHAH'ENTI BETOH'AM' ».

L'étude de la Tora – d'après le MAHARAL

La Tora a été transmise aux Sages qui l'étudient, pour la travailler et la garder. Il y a deux dimensions dans la Tora "travailler" et "garder" la Tora. Le Maharal nomme ici les Sages comme étant des "chonim" ceux qui l'étudient. D'où le nom Michna pour désigner la Tora Orale, elle est appelée une étude. Lorsque les Sages énumèrent les quarante-huit outils nécessaires pour acquérir la Tora ils comptent en premier lieu : l'étude "talmoud" – voir Pirké Avot chapitre 6, bien qu'il nous paraisse évident que pour découvrir la Tora il nous faut l'étudier, sans l'étude on n'a aucun accès à la Tora. Il nous paraît que l'étude est une notion simple qui ne nécessite pas d'être expliquée et mentionnée. Pourtant les Sages nous rappellent qu'il faut étudier pour acquérir la Tora. For est de constater que le Rambam a consacré sept chapitres pour décrire les lois concernant l'étude de la Tora, Hilh'ot Talmoud Tora dans le livre Hamadâ. L'étude n'est donc pas si évidente que ce qu'elle peut paraître puisqu'il nous faut tant de texte pour la définir et la structurer.

Nous avons donc les quarante huit outils cités dans Pirké Avot et les sept chapitres du Rambam pour nous décrire l'étude : en quoi consiste-t-elle ? comment étudier ? avec qui étudier ? ETC. il faut étudier l'étude !

Le Maharal nous a dit que les Sages "travaillent" et "gardent" la Tora. Qu'est-ce que cela signifie ? Rav Hertman explique : travailler la Tora c'est l'expliquer, la commenter, la développer, découvrir ce qu'elle contient, accéder à ses messages, et, l'adapter à l'homme. Garder la Tora fait référence aux décrets imposés par les Sages pour conserver la Tora (pour exemple la Tora a interdit la consommation de viande animale mélangée avec un produit lacté, les Sages ont interdit la consommation de viande de volaille également avec des aliments lactés afin de s'assurer qu'on n'en vienne pas à enfreindre la viande avec le lait).

Cet exercice des Sages leur permet **de planter des plantations de confiance, des lois justes et correctes, d'approfondir les trésors de la Tora et d'expliquer toute la Tora.** Effectivement le roi Chlomo dans Michleï 2-4 nous encourage à « chercher la Tora comme l'argent, et l'explorer comme des trésors ». C'est ainsi qu'on aborde la Tora ! les Sages ont suivi le conseil du roi Chlomo et

sont parvenus à cette fin. Cela veut dire qu'étudier la Tora va bien au-delà d'apprendre ce qu'elle contient, c'est fouiller les trésors qu'elle contient ; pénétrer la Tora dans sa *pnimioute*, son intériorité et son intimité pour savourer ses secrets profonds. L'exercice de la Tora Orale travailler et garder par les Sages c'est 1/ structurer et lire la Tora Orale, 2/ découvrir les richesses qu'elle renferme !



Parnassa 4 – d'après Rabi David Abouh'atsira

Chaaré Téfila page 149

Au traité Sota 48B le Talmud cite l'enseignement de Rabi Eliezer Hagadol : celui qui a de quoi manger aujourd'hui et s'interroge de savoir ce qu'il va manger demain il est un petit croyant ! Au sens simple nous comprenons que son manque de foi s'exprime en cela qu'il se soucie du lendemain et manque de confiance en D'IEU qu'IL lui enverra ce dont il a besoin.

Le Maharid de Belz propose une autre explication : son manque de foi se traduit par le fait qu'il est certain d'avoir de quoi manger aujourd'hui, son seul soucie n'est que pour demain, c'est-à-dire qu'il ne prie pas pour ce qu'il a pour aujourd'hui, ceci est un manque de foi car l'homme doit être conscient que même ce qu'il possède lui vient de D'IEU et ce n'est que par la providence divine que même ce qu'il a pour aujourd'hui il pourra le consommer.

Les Sages ont instauré qu'à la veille de Kipour l'homme doit se confesser, le *vidouy*. Cet exercice doit se faire avant de consommer le repas de la veille de Kipour de peur qu'il advienne à l'homme un problème quelconque qui l'empêcherait de manger ! Nul ne peut être certain que la situation dans laquelle il se trouve se poursuive sans embuche, à chaque instant de la vie nous devons prier pour que D'IEU nous donne la santé et ce dont nous avons besoin.

Rav Moché Feinstein rajoute un point fondamental : celui qui s'abstient de faire de la tsédaka aux pauvres de peur que lui-même en vienne à manquer s'inscrit dans l'enseignement de Rabi Eliezer Hagadol ! celui qui ne vient pas en aide aux nécessiteux manque de foi en D'IEU.

**Lekha Dodi dédié à la mémoire de Monsieur
Rahamim ben Ester véEliyahoyu Zaffran
זכרונו לברכה**

Eliyahou Hanavi est un personnage énigmatique mais fondamental dans l’histoire du peuple d’Israël. On parle de lui à chaque Brit Mila et tous les samedi soir. Sa vie, son histoire et sa mission ne se résument pas qu’à ces deux moments. Nous verrons ici son rôle lié à l’histoire de la fin des temps.

Dans la prophétie de Malah’i chapitre 3 verset 24 on lit « voici que Je vous envoie Eliya le prophète avant le grand et redoutable jour de la venue de D’IEU ».

Nous allons découvrir quatre opinions essentielles de la manifestation du prophète Eliyahou avant la venue du Machiah’.

1/ Psikta Rabati : Eliyahou Hanavi se dévoilera trois jours avant la venue du Machiah’.

2/ Traité Erouvin 43B : Eliyahou Hanavi se manifestera un jour avant le venu du Machiah’.

Ces deux thèses connaissent deux difficultés. Tout d’abord le talmud au traité Sanhédrin 98A nous enseigne que le Machiah’ peut venir ‘*hayom – aujourd’hui*’, or nous n’avons pas encore eu la manifestation d’Eliyahou Hanavi de trois jours ou d’un jour ? Et, les Maîtres enseignent qu’on a le devoir d’attendre le Machiah’ et d’espérer sa venue tous les jours, comment ceci se cumule avec le fait que le prophète Eliyahou doit se manifester un ou trois jours avant sa venue ? Lorsqu’on interrogea le Rav De Brisk sur ces questions il répondit : le Machiah’ répondra à ces questions quand il viendra, mais la halah’a c’est de croire que le Machiah’ puisse surgir à chaque instant ! On peut répondre encore selon l’dée du Palti : les règles proposées par les Sages quant à la venue du Machiah’ sont dites s’il vient en son temps, par contre si le peuple d’Israël est méritant alors D’IEU déjoue les règles par l’amour qu’IL éprouve pour eux et là le Machiah’ viendra sans l’annonce du prophète Eliyahou

3/ Rambam (Mélah’im 14-2) : Eliyahou Hanavi viendra après la venue du Machiah’. Thèse appuyée par le Seder Olam, le Yérouchalmi et le Midrach Eih’a Raba

4/ Tosfot Yom Tov (Sanhédrin 1-3) : Eliyahou et le Machiah’ se manifesteront en même temps. Thèse retenue également par le H’aïm Chaal et le Maharal H’aviv.

Nous voyons qu’il y a un lien entre le prophète Eliyahou et le Machiah’. Quel est ce lien ? Pourquoi le Machiah’ a-t-il besoin d’être annoncé ? Pourquoi est-ce Eliyahou Hanavi qui est missionné pour l’annoncer ? Nous verrons par la suite neuf opinions sur le rôle d’Eliyahou Hanavi dans cette période de la venue du Machiah’...



Libre de Choisir béh’ira 1 – d’après Rav Akiva Tats

Le libre arbitre se trouve à la racine de l’existence humaine (*c’est-à-dire que le libre arbitre n’est pas une option chez l’être, elle le définit en tant que tel, elle lui confère un droit à l’existence, sans elle l’homme ne peut pas subsister*).

Le libre arbitre dessine la singularité de l’être (*on est le reflet de ce que l’on choisi d’être, on pourrait se poser la question : est-ce l’être qui choisi ou est-ce le choix qui fait l’être ?*).

Le libre arbitre est le fondement de la grandeur de l’humain (*l’exercice de choisir c’est ce qui permet à l’homme d’être grand, parce qu’on choisit d’être grand ou petit, on choisit en fonction de l’objectif qu’on s’est fixé, on doit choisir uniquement ce qui fait grandir, sinon on abîme l’art de choisir*).

Le libre arbitre est primordial dans la Tora (*tout notre rapport à la Tora, donc au divin, découle du libre arbitre*).

Le libre arbitre est un sujet difficile (*tout aussi primordial et fondamental*) ; premièrement : malgré l’évidence de l’expérience du libre choix dont l’homme bénéficie, la définition philosophique en est quelque peu confuse (*on est libre de choisir, c’est clair, c’est évident, pourtant intellectuellement il est assez complexe de déterminer cette expérience*). Deuxièmement, nous vivons dans une société qui s’est fixée pour objectif de limiter l’être humain et de le concevoir plus ou moins comme un animal, le libre arbitre reste donc une illusion (*la difficulté intellectuelle et celle sociétale nous conduisent à douter du pouvoir et du devoir de choisir librement*). Pourtant (*malgré les difficultés*) peu de sujets sont si centraux pour développer une conception authentique (*de l’être et de la vie et de la Tora, le libre arbitre touche ce qu’il y a de plus vrai dans la destinée*).



Le Couple et le Tabernacle – par Rav Imanouël Mergui

La paracha de cette semaine ouvre par les dons que devaient offrir les Enfants d'Israël afin de construire le Tabernacle. Si pour certains prélèvements la somme était fixée, pour ce qui est du don reversé pour la construction du Tabernacle il n'y avait pas de somme fixée mais chacun devait donner en fonction de l'élan de son cœur.

Une des questions fondamentales quant à la mitsva de la tsédaka est de savoir l'ordre et la quantité qu'on doit donner. Une personne qui a, par exemple, 100 euro à donner à qui doit-elle les donner ? quelle œuvre a priorité ? il existe dans la Halah'a les lois de "kédima", celles de savoir qui a le privilège de recevoir l'argent. S'il est une grande mitsva de donner de la tsédaka, il faut savoir la faire correctement afin de bénéficier de tous les atouts de cette immense mitsva.

Voici une question intéressante : un homme a décidé de donner une somme importante à la tsédaka, deux opportunités se présentent à lui, soit il donne cette somme à un couple pauvre qui va se marier, soit il prélève

cet argent à sa communauté afin de construire une synagogue.

Rav Yitsh'ak Zilberstein (Ahavta Otanou Chémot page 521) développe la réponse suivante : dans la haftara de notre paracha il est raconté que le roi Chlomo a envoyé des émissaires au Liban pour aller cueillir du bois afin de construire le Bet Hamikdach. Ces émissaires furent partagés en trois groupes, chaque groupe devait travailler un mois et passé deux mois chez eux. Nous voyons clairement que rester dans son foyer est une valeur supérieure à la construction du Temple ! a fortiori que le couple surpasse la construction d'une synagogue. Nous avons ici plusieurs points fondamentaux.

Tout d'abord la lecture du texte de la haftara et la déduction qu'en fait le Rav.

La priorité dans les dons de tsédaka se définissent, notamment, par la noblesse de leur finalité. On doit bien définir l'objectif du don et analysé l'importance de chaque don.

Le couple juif surpasse la construction d'une synagogue, et même du Bet Hamikdach ! l'enjeu du foyer juif est d'une

importance majeure surpassant les lieux les plus sacrés de notre peuple. Cela veut dire que notre peuple se bâti davantage par les couples d'Israël que par les synagogues ! malheureusement peu de couples sont conscients de leur histoire, de leur vie commune, les divorces occupent une place trop importante dans notre société, cela prouve que notre histoire est bancal, qui veut encore bâtir le peuple d'Israël ? lorsqu'on se marie, et par conséquent lorsqu'un couple divorce, ce n'est pas que son histoire individuelle qui est écrite, ou remise en cause, mais c'est l'histoire de tout le peuple d'Israël qui en est touché. Les Sages vont jusqu'à enseigner « tout celui qui réjouit un marié et une mariée, c'est comme s'il rebâtissait une des ruines de Yérouchalaïm » - Bérah'ot 6B. le problème, notamment, est que les hommes croient plus en l'investissement dans la pierre que dans celle de l'homme. Bâtir un couple surpasse le bâtir d'un monument tout aussi sacré et important soit-il ; car, le monument le plus sacré et le plus important est le couple !

La Yéchiva souhaite un grand Mazal Tov aux familles Ben Samoun et Sebban à l'occasion du mariage de leurs enfants *Shimon et Talia*

La Yéchiva souhaite un grand Mazal Tov à Laura et Kevin Maruani à l'occasion de la naissance de leur fils *Elyor-Yitsh'ak*

La Yéchiva souhaite un grand Mazal Tov à David et Karen Smadja à l'occasion de la Bat Mitsva de leur fille *Sara*